



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

(AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 novembre 2024, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

11 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD et Véronique CROZIER.

2 membres absents : Alexandre CORNU, Eric RAMBAUD

1 membre absent excusé : Sandra BERTHOLLET

Secrétaire de séance : Samuel JUBAN

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Vote des décisions modificatives du budget communal et du budget commerce
- Convention avec la SPA
- Poursuite de l'état d'abandon manifeste en expropriation de la maison Savarino
- Approbation d'une nouvelle convention de mise à disposition d'une secrétaire itinérante avec la CCMDL
- Convention de mise à disposition de personnel de la commune de St Symphorien-sur-Coise pour la pose et la dépose d'illuminations
- Approbation d'une convention avec la CCMDL pour bénéficier d'une aide financière en contrepartie du nettoyage des bas de colonnes et de leurs abords.
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 24 octobre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 est approuvé.

La présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023 (RPQS) et le vote d'une subvention pour le Groupement de secours de catastrophe français ont été rajoutés à l'ordre du jour.

Délibération n° 2024-11-01 : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023

Yannis Hodoul a présenté le RPQS 2023 de l'eau potable.

Délibération n° 2024-11-02 : Vote de la décision modificative n° 3 du budget communal

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les décisions modificatives du budget communal.

Le fonctionnement permet de dégager 73 102 € de recettes supplémentaires (principalement dues à des dotations de l'Etat non inscrites au budget primitif).

Cette somme est affectée en investissement.

En recettes d'investissement sont inscrites les subventions qui viennent d'être notifiées : 16 000 € du Département pour la réhabilitation du local seniors, 24 000 € pour la création d'une voie de liaison douce entre la salle du Cartay et l'église, 6 812 € d'amendes de police pour du marquage au sol et le remplacement des deux radars pédagogiques.

En dépenses d'investissement, les crédits sont ajustés. Les opérations pour lesquelles une subvention a été accordée, sont inscrites. 131 192.92 € de crédits sont rajoutés en investissement.

Délibération n° 2024-11-03 : vote des décisions modificatives du budget commerce bar restaurant

Une décision modificative s'est avérée nécessaire pour prévoir les crédits pour l'installation d'un éventuel système de chauffage d'appoint pour le restaurant (poêle à granulés). Un crédit de 7 000 € a été rajouté en investissement, financé par une avance du budget communal.

Délibération n° 2024-11-04 : convention avec la SPA

Une convention fourrière a été signée entre la commune et le Domaine des Mûriers de St Etienne-le-Molard depuis le 1^{er} janvier 2020. La convention prendra fin le 31/12/2024. La SPA a été consultée. Elle nous propose de signer une convention fourrière pour l'année 2025.

Coût : 0.60 € par habitant (sans transport), soit 829 x 0.60 €) 497.40 €

En signant cette convention, la commune peut bénéficier d'une campagne de stérilisation des chats errants.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention fourrière avec la SPA pour l'année 2025.

Délibération n° 2024-11-05 : déclaration de la parcelle D 603 en état d'abandon manifeste et poursuite de la procédure d'expropriation

La procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste a été engagée sur la parcelle sise « 125, rue de la Forge, cadastrée section D 603 appartenant à Monsieur Mathieu SAVARINO.

Un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste a été établi le 31/10/2023. Les travaux nécessaires pour mettre fin à l'état d'abandon n'ont pas été réalisés au terme du délai fixé. En conséquence, les délais étant épuisés, un procès-verbal définitif d'abandon manifeste a été établi le 20/06/2024.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de déclarer la parcelle en cause en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune et/ou d'EPORA pour le compte de la commune afin de réaliser le projet de réhabilitation du bâtiment pour proposer des logements / résidence seniors avec un espace ERP en rez-de-chaussée, vecteur de liens intergénérationnels (ludothèque,...).

Le conseil municipal décide de déclarer la parcelle sise « 125, rue de la Forge » à Grézieu-le-Marché, cadastrée section D n°603, appartenant à Monsieur SAVARINO Mathieu en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune et/ou au profit d'EPORA pour le compte de la commune.

Délibération n° 2024-11-06 : approbation d'une nouvelle convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie itinérante, actualisant le coût à partir du 1^{er} janvier 2025

A la demande de certaines communes et dans un esprit de mutualisation, un poste de secrétaire de mairie itinérante a été créé en octobre 2021.

Pour la mise en œuvre, une convention de mise à disposition du service a été signée. Cette convention prévoyait le coût de la prestation. Ce coût était fixé à 27 € l'heure en fonction du coût du poste chargé pour 2022. Comme le coût du poste a évolué depuis 2 ans (rémunération brute, charges patronales et divers charges), il est proposé de revoir ce coût au 1^{er} janvier 2025 pour l'adapter à ces évolutions, de la façon suivante :

- coût de 32 € / heure,
- soit un coût de 278 € pour une journée de 8,75 heures.

Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n° 2024-11-07 : approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent de la commune de St Symphorien-sur-Coise pour l'installation et l'enlèvement des illuminations de fin d'année

Depuis plusieurs années, les illuminations sont installées et déposées avec l'aide de la mairie de St Symphorien-sur-Coise. La commune de St Symphorien-sur-Coise propose à la commune de Grézieu de signer une convention de mise à disposition de personnel. Cette convention stipule les modalités de mise à disposition de l'agent concerné, notamment le remboursement de sa rémunération, les contributions et cotisations sociales afférentes, au prorata de son temps mis à disposition.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n° 2024-10-08 : approbation d'une convention partenariale avec la CCMDL pour le reversement de la subvention CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Par délibération du 25 juin 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a approuvé la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO. Cette convention prévoit une aide financière aux collectivités qui prennent en charge les coûts de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

Chaque commune du territoire, au titre de la salubrité publique, gère le nettoyage des bas de colonnes et de leurs abords. Aussi, la CCMDL souhaite reverser une partie de la subvention susnommée aux communes par forfait de 800€ par commune et par an. En contrepartie de ce soutien, il est attendu des communes un retour sur les éventuels problèmes de dépôt sauvage sur les colonnes d'apport volontaire. Pour cela, un tableau de suivi sera remis à chaque commune afin d'identifier les éventuels points noirs sur lesquels engager des actions spécifiques.

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat liant la CCMDL et la commune pour le reversement d'un forfait de 800 € par an et par commune pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Délibération n° 2024-10-09 : vote d'une subvention au Groupe de Secours Catastrophe Français

Face à la situation tragique qui touche actuellement l'Espagne, le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) a déployé une équipe de sapeurs-pompiers humanitaires et mobilisé des équipements d'urgence issus de sa réserve opérationnelle.

Pour répondre aux besoins critiques, le GSCF a acheminé des groupes électrogènes, des pompes d'épuisement, des tronçonneuses, des bâches, des bottes, des aspirateurs, des nettoyeurs haute pression, des cordes, et de nombreux autres équipements indispensables pour soutenir les opérations de sauvetage et de nettoyage sur le terrain.

Pour continuer sa mission en Espagne et apporter l'aide nécessaire aux populations en détresse, le GSCF lance un appel à subvention exceptionnel.

Chaque subvention obtenue permettra de renforcer ses capacités d'intervention et d'apporter des ressources essentielles aux victimes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide de voter une subvention de 415 € (0.50 € par habitant) au Groupe de secours Catastrophe Français.

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Didier BLANCHARD :

- Épicerie ambulante : le maire a rencontré Corentin Benoit, gérant du Petit Casino à Chazelles-sur-Lyon. Il met en place une épicerie ambulante et souhaite la développer. Il propose de venir à Grézieu. Il n'y a pas d'engagement de la commune sur la durée. Le conseil municipal est favorable à cette installation

Véronique BLANCHARD :

- Tables salle polyvalente : elles ont été livrées.
- Repas du CCAS : il aura lieu le 30/11/2024.
- Semaines des restos du cœur : du 23 novembre au 8 décembre. Les dons sont à déposer à la bibliothèque ou à l'école. Une urne sera déposée en mairie pour les dons en chèques.
- Spectacle La Fabrik : vendredi 29/11 à 20h à la salle du Cartay.
- Réunion publique plan guide : vendredi 13/12 à 18h.
- Vœux du maire : samedi 18/01 à 11h à la salle du Cartay

Yannis HODOUL :

- Travaux de voirie CCMDL 2024 : ils sont terminés.

Christelle BUFFAT :

- Comice des 4 cantons : il aura lieu les 5 et 6 juillet 2025 à Pomeys (section de St Symphorien-sur-coise).
- Formation composteurs école : elle a eu lieu avec l'école ce matin. Une deuxième formation est prévue le 5/12. avec l'école – prochaine formation le 5/12.
- Formation composteurs riverains : elle aura lieu le 7/12.

Séance levée à 23h

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 12 décembre 2024 à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 12 décembre 2024.

Prochaine réunion maire adjoints jeudi 5/12 à 18h

(secrétaire de séance Fred Mauvernay)

Le Maire
Didier BLANCHARD

Le secrétaire de séance
Sam JUBAN

